

Membre COPIL

Bienvenue dans le **COM**ité de **PIL**otage du projet (COPIL)

Cette documentation est une introduction au rôle de membre du COPIL sous la forme de questions/réponses. Des liens sont proposés afin d'approfondir certains concepts de la [méthode](#).

Pour toute information supplémentaire, contactez le Chef de Projet. Bon pilotage de projet !

Comment est structuré le COPIL ?

Le COPIL est composé généralement de 3 à 5 personnes dont :

- du **mandant** qui dirige le comité
- du **chef de projet** qui est responsable de la conduite du projet. Il représente le comité opérationnel (COMOP)
- d'un **représentant du Centre Informatique** (chef de service / division) qui veille à l'alignement technologique du projet (et financier dans le cas où le CI sponsorise le projet)

Le mandant peut également faire appel à des **spécialistes**, dont le **réfèrent métier**, de manière permanente ou ponctuelle.

[+ sur l'organisation du projet](#)

Quand intervient le COPIL ?

Le COPIL se réunit lors de séances :

- **ordinaires**, ce sont des jalons décisionnels du projet dont les passages de phases. Ces décisions se basent sur les **résultats** et la **planification** fournis par le COMOP.
- **extraordinaires**, lors d'événements spécifiques au projet (adjudication d'un appel d'offre, choix d'une variante, ...) ou inattendus (changement de périmètre, planning, ...). Ces décisions se basent sur une **analyse** préalable et une **proposition** de choix/solutions fournis par le COMOP, des spécialistes, ...

[+ sur le déroulement d'un projet](#)

Au démarrage du projet, le COPIL se réunit une première fois pour déterminer les objectifs de la phase l'initialisation et libérer les ressources nécessaires.

Quelles sont les responsabilités du COPIL ?

Le COPIL prend les décisions de **pilotage** du projet sur la base :

- des **résultats** et de l'atteinte des **objectifs** dans le respect des **coûts** et des **délais** fixés
- de **l'alignement** avec la stratégie de l'institution (métier, technologique, légale, ...)
- des **ressources** à disposition du projet (finances, personnel, infrastructure)

[+ sur le rôle de membre du COPIL tel que défini dans Hermes](#)

Révision #14

Créé 18 octobre 2022 14:58:24 par Fabrice Douchant

Mis à jour 21 février 2024 09:42:46 par Fabrice Douchant